

AVENANT AUX REGLEMENTS ET ANNEXES DES BREVETS FEDERAUX DE LA FILIERE « OFFICIEL » ET DE LA FILIERE « OUVERTURE » EN ESCALADE

Validation en CA du 06/03/2021

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses compétitions escalade ont été annulées sur l'année 2020 ainsi que l'année 2021.

Ces annulations entraînent des difficultés pour les stagiaires Brevets Fédéraux pour la validation de la partie pratique de leur formation lors des compétitions.

Aussi afin de ne pas pénaliser les stagiaires, le CA de la FFME a décidé de prolonger les délais de validation de ces stages pratiques comme indiqué ci-dessous.

○ **FILIERE « OFFICIEL »**

• **Pour les formations « Juges de bloc/ difficulté Escalade »**

→ Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2019 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2021, voient ce délai reporté à 2023.

→ Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2020 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2022, voient ce délai reporté à 2024.

• **Pour les formations PDJ escalade**

→ Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2019 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2022, voient ce délai reporté à 2024.

→ Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2020 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2023, voient ce délai reporté à 2025.

○ **FILIERE « OUVERTURE »**

• **Pour les formations « Ouvreur N1 »**

- Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2019 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2021, voient ce délai reporté à 2023.
- Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2020 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2022, voient ce délai reporté à 2024.

• **Pour les formations « Ouvreur N2 »**

- Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2019 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2024, voient ce délai reporté à 2026.
- Les stagiaires dont la formation théorique validée en 2020-2021 et ayant pour date initiale à la validation du stage pratique 2025-2026, voient ce délai reporté à 2027-2028.